

APPRENTISSAGE EN LIGNE POUR LES FAMILLES FRANCOPHONES

Chères familles des conseils scolaires francophones de l'Alberta,

Nous savons que vous vous posez de nombreuses questions sur la rentrée scolaire et sur la façon dont les choses seront différentes dans les écoles en septembre. Certaines familles vivent des situations particulières ce qui les obligent à explorer d'autres avenues que de retourner leur enfant à l'école.

Pour cette raison, la fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta a décidé de joindre les forces des 4 conseils afin d'offrir un **enseignement en ligne** pour les familles qui font le choix de garder leurs enfants à la maison en raison des préoccupations liées à la COVID-19. Ils ont donc demandé au Centre francophone d'éducation à distance (CFÉD) de développer une école en ligne de la 1^{ère} à la 9^e année.



L'école en ligne fonctionnera de la même façon qu'une école. Il y aura une équipe d'enseignants et un directeur. Ce modèle d'apprentissage en ligne permettra **aux élèves de rester inscrits dans leur conseil d'origine** mais le **CFÉD deviendra l'école de l'enfant**.

QU'EST-CE QUE LE CFÉD?

Le CFÉD est une école en ligne qui appartient déjà aux 4 conseils scolaires francophones. Ce centre offre depuis plus de 15 ans des cours en ligne pour les élèves francophones de la 10^e à la 12^e année. Encore cette année, le CFÉD continuera toujours d'offrir cette possibilité à ces élèves mais cette option sera dorénavant disponible pour les élèves ayant droit de la 1^{ère} à la 9^e année.

À CONSIDÉRER AVANT DE CHOISIR L'OPTION D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Les enfants inscrits à l'école en ligne du CFÉD recevront des cours par le biais d'un enseignement en ligne et de tâches assignées par l'enseignant qu'ils devront faire de façon indépendante. Cette approche **d'apprentissage en ligne nécessitera obligatoirement l'implication et l'aide des parents** pour s'assurer que l'enfant participe activement et accomplisse les tâches assignées par l'enseignant. L'engagement en temps des parents variera en fonction de l'âge de l'enfant et de sa capacité à travailler de manière indépendante.



Vous devez donc prendre votre décision d'inscription en fonction de votre enfant et de votre situation familiale. Selon [Alberta Education](#), les élèves qui réussissent habituellement en ligne sont ceux qui ont une bonne gestion du temps, des habitudes pour étudier de façon indépendante, une motivation personnelle et qui n'ont pas peur d'entrer en contact avec les autres élèves de la classe en ligne et avec l'enseignant. Il ne faut également pas oublier votre capacité à lui fournir un soutien supplémentaire au besoin.

De plus, les élèves inscrits à l'apprentissage en ligne ne seront pas en mesure de participer aux activités parascolaires du Conseil d'origine.

ENSEIGNEMENT À DOMICILE VERSUS ÉCOLE EN LIGNE

Il y a une grande distinction entre l'enseignement à domicile et l'école en ligne. Le parent peut **seulement choisir 1 choix** parmi les options possibles offertes par le conseil scolaire francophone.

Enseignement à domicile	École en ligne
<ul style="list-style-type: none"> Les parents décident de l'enseignement à donner à l'enfant, choisissent le matériel pédagogique, établissent un plan d'année pour l'éducation de l'enfant, puis l'enseignent à la maison; Un coordinateur de l'éducation à domicile rencontre les parents en début d'année, passe en revue le plan annuel pour l'enfant et approuve les documents soumis par la famille; Au courant de l'année scolaire, des rencontres sont prévues pour vérifier les évidences des apprentissages (portfolio). Il n'y a donc aucun bulletin scolaire fourni par le conseil scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Un enseignant certifié planifie, enseigne et évalue les matières selon les programmes d'étude de l'Alberta; Les élèves doivent être en ligne quotidiennement à des temps fixes pour l'enseignement en ligne; Les élèves doivent être prêts et disposés à travailler de manière indépendante; Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant est engagé dans l'apprentissage, qu'il accomplit les tâches soumises par l'enseignant et qu'il est disponible pour l'enseignement en ligne; Un bulletin scolaire est fourni et rédigé par l'enseignant en ligne du CFÉD.

LES COURS ENSEIGNÉS

Contrairement à l'apprentissage en ligne qui a eu lieu au printemps 2020, Alberta Education exige que **TOUS** les objectifs des programmes d'études des matières de base soient enseignés.

Les **sciences**, les **mathématiques**, le **français**, les **études sociales** et l'**anglais** (à partir de la 3^e année) **seront enseignés et évalués** par les enseignants de l'école en ligne comme s'ils étaient en classe régulière.

L'**éducation physique**, les **beaux-arts** (art et théâtre), la **santé** et le **bien-être NE seront PAS** formellement enseignés, mais certaines composantes pourront être intégrées dans les 5 matières de base. Il est important de comprendre que les **enseignants** en ligne **N'évalueront PAS** ces matières.

DESCRIPTION DE L'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Les élèves seront soutenus par des enseignants grâce à l'utilisation de moodle.frab.ca et/ou des outils Google. Il est possible que leur enseignant ainsi que les autres élèves de la classe en ligne proviennent d'un autre conseil scolaire francophone de l'Alberta.

En début de chaque semaine, un plan hebdomadaire sera envoyé numériquement aux élèves et aux parents par l'enseignant avec les tâches et les activités spécifiques à réaliser.

L'enseignement sera donné par visioconférence, des vidéos préenregistrées, des ressources en ligne et des ressources imprimables.

Vue qu'une partie de l'apprentissage se fera par visioconférence, les élèves devront être disponibles à des **heures fixes** déterminées par l'enseignant en ligne durant la semaine. Il faut donc prévoir :

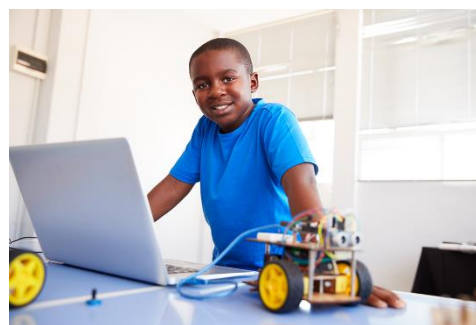
- De la 1^{ère} à la 3^e année, un minimum de 6 à 7 heures par SEMAINE
- De la 4^e à la 6^e année, un minimum de 8 à 9 heures par SEMAINE
- De la 7^e à la 9^e année, un minimum de 10 à 11 heures par SEMAINE



Les vidéos préenregistrées pour certains concepts ou leçons seront mises à la disposition des élèves par l'enseignant via moodle.frab.ca et/ou les outils Google. Ces vidéos fourniront des instructions supplémentaires pour faciliter à la fois l'apprentissage en ligne et le travail indépendant.

Le travail indépendant, par le biais des tâches assignées par l'enseignant, reflètera l'apprentissage pour chaque matière du programme d'études tel qu'identifié par Alberta Education. Les tâches ne seront pas nécessairement identiques à celles de leurs pairs en classe, mais elles porteront sur les mêmes résultats d'apprentissage. Pour le travail indépendant, les parents doivent prévoir :

- De la 1^{ère} à la 3^e année, un minimum de 1 à 2 heures par JOUR
- De la 4^e à la 6^e année, un minimum de 2 à 3 heures par JOUR
- De la 7^e à la 9^e année, un minimum de 3 à 4 heures par JOUR



ÉLÈVES AYANT DES BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIAUX

Étant donné la nature unique du plan individualisé de chaque élève, les parents doivent reconnaître que tous les appuis **NE sont PAS transférables** à un environnement d'apprentissage en ligne. Les familles devront déterminer leur décision d'inscription en fonction de leur enfant et de leur situation.

En consultation avec l'équipe d'inclusion de chaque conseil, l'enseignant en ligne examinera le plan individualisé de l'élève pour identifier les stratégies qui pourront être prises en charge dans un mode d'apprentissage en ligne. Si l'élève doit recevoir de l'appui d'une spécialiste, l'enseignant ou la direction de l'école en ligne communiquera les détails avec le parent suite à des consultations avec le conseil d'origine. Ces services pourront être fournis en ligne et/ou en personne selon les besoins de chaque élève.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE ET D'AMÉNAGEMENT À LA MAISON

Chaque famille doit s'assurer qu'elle a une **connexion Internet rapide et stable**.

Les élèves doivent avoir un **outil technologique** afin de suivre leurs cours. On encourage les familles à utiliser leurs propres outils technologiques. Cependant, si vous n'avez pas accès à un outil technologique, veuillez communiquer avec votre conseil d'origine pour voir les possibilités. Il est impératif d'avoir un outil par enfant afin que chacun puisse avoir une accessibilité à l'outil qui ne limitera pas les opportunités d'apprentissage.

De plus, chaque élève devra se procurer un **casque d'écoute** pour éviter d'avoir de l'écho lors des rencontres en visioconférence. Les enseignants de l'école en ligne donneront une liste de **fournitures scolaires** que les parents devront se procurer à leurs frais. Des modalités seront mises en place pour les **ressources pédagogiques**.

Afin d'offrir un **environnement propice à l'apprentissage**, les parents devront s'assurer d'avoir le meilleur endroit possible dans la maison pour l'enseignement en ligne.

SESSION D'INFORMATION

Il y aura **2 sessions d'information** en ligne, une le **24 août à 19h** et une autre le **25 août à 19h**. Pour les informations de connexion, visitez la page <https://cfed.ca/session-information>

INSCRIPTION

Le Conseil scolaire Centre-Nord a envoyé aux familles un sondage d'intentions. Vous avez jusqu'au **26 août à 16 h** pour le modifier. Après le 26 août à 16 h, **il ne sera plus possible de modifier votre choix avant le 1^{er} février 2021**.

Les écoles se chargeront d'inscrire les enfants qui ont choisi le programme d'enseignement virtuel.

DÉBUT DES CLASSES DE L'ÉCOLE EN LIGNE DU CFÉD

L'apprentissage en ligne pour les élèves commencera le **10 septembre**. Les élèves qui s'inscrivent à l'école en ligne suivront le **calendrier du CFÉD** et non celui du Conseil d'origine. Le calendrier sera fourni aux élèves au début des classes.

TRANSITION D'UN ENSEIGNEMENT EN LIGNE VERS LA SALLE DE CLASSE OU VICE-VERSA

Les conseils scolaires francophones de l'Alberta comprennent la nature évolutive de la pandémie et souhaite offrir aux parents et aux élèves une certaine flexibilité en fonction de leur situation.

Pour ce faire, les parents et les élèves se verront offrir **une période de transition unique (1^{er} FÉVRIER 2021)** pour passer de **l'apprentissage en ligne à l'enseignement en classe ou pour passer de l'enseignement en classe à l'apprentissage en ligne**. Les familles doivent donc s'engager dans le choix qu'elles feront pour leurs enfants car une transition (en salle de classe) peut **UNIQUEMENT** se faire au **1^{er} février**.

Si un parent décide de retirer son enfant de l'école en ligne avant le 1^{er} février, il s'engage donc à être responsable de l'enseignement de son enfant, c'est-à-dire répondre aux attentes de l'enseignement à domicile. Cette procédure est mise en place afin de respecter les mesures de sécurité établies pour les cohortes des écoles.

Les enseignants suivront les séquences des apprentissages pour chaque matière de base définies par les conseils scolaires francophones de l'Alberta.

***Cette transition pourrait être ajustée dépendamment des scénarios prescrits par Alberta Education et Alberta Health Services.**

LES ATTENTES

Des élèves	Des parents
<ul style="list-style-type: none"> • Être en ligne à des heures fixes selon le calendrier scolaire du CFÉD; • Utiliser la technologie pour soutenir l'apprentissage; • Effectuer des heures de travail scolaire similaires à celles des élèves qui reçoivent un enseignement en classe; • Effectuer les tâches assignées par l'enseignant de manière indépendante; • Se préparer aux évaluations comme en salle de classe; • Établir une relation en ligne avec un enseignant et d'autres élèves; • Demander l'aide de l'enseignant au besoin; • S'engager à demeurer dans ce programme en ligne au moins jusqu'au 1^{er} février 2021; • Développer des habiletés à maîtriser les plateformes qui seront utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'enfant dans son apprentissage afin qu'il accomplisse les tâches assignées par l'enseignant et qu'il soit disponible pour l'enseignement en ligne; • Mettre en place un espace d'apprentissage pratico-pratique pour l'enfant; • Prendre conscience du plan hebdomadaire envoyé par l'enseignant; • Prévoir une routine quotidienne pour les tâches assignées et l'enseignement en ligne; • Assurer une communication avec l'enseignant en ligne pour faire part de questions/suggestions/particularités /inquiétudes; • Communiquer avec la direction du CFÉD pour toutes questions sur l'enseignement en ligne.
Des enseignants du CFÉD	De la direction du CFÉD
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et partager chaque semaine des plans d'apprentissage avec les parents et les élèves; • Évaluer les apprentissages des élèves en ligne et les partager avec les parents; • Prendre contact avec l'équipe de soutien à l'apprentissage du conseil de l'enfant pour élaborer, mettre en œuvre et réviser les plans individualisés de l'élève; • Se connecter avec toute la classe à chaque jour par des moyens établis pour un enseignement en ligne; • S'assurer d'être disponible pendant les heures de travail pour fournir un soutien supplémentaire aux élèves; • Contacter régulièrement chaque élève individuellement; • Identifier les élèves qui présentent des difficultés et en faire part à la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être à la disposition des familles en ligne pour leur apporter un soutien; • Veiller à ce que les enseignants en ligne se réunissent, évaluent et rendent compte de tous les résultats des apprenants dans des délais déterminés; • Encourager le personnel à rejoindre une communauté d'apprentissage professionnel.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Michel Gariépy
 Directeur du CFÉD
mgariépy@cfed.ca
 1-855-292-7893 (2)